

Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du représentant Béraud, faisant part des mérites de la citoyenne Fournison, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Marcellin Béraud

Citer ce document / Cite this document :

Béraud Marcellin. Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du représentant Béraud, faisant part des mérites de la citoyenne Fournison, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 60;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38214_t1_0060_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre du conseil général de la commune de Carrin (1).

Le conseil général de la commune de Carrin, à la Convention nationale.

« Nous vous prévenons que nous avons enlevé tous les vases sacrés de nos églises. Nous avons dit à nos prêtres : *« Ite missa est; allez vous-en, la messe est finie; vous prêchiez la pauvreté et vous étiez riches; vous prêchiez la charité et jamais vous ne la mettiez en pratique; vous prêchiez le jeûne, l'abstinence, et vous étiez toujours dans la bonne chère. Allez-vous-en donc expier vos crimes. Demandez pardon à Dieu de nous avoir si longtemps trompés. »*

« Nous avons remis entre les mains du citoyen Jean-Pierre Bonjour, natif de Paris, ayant un passeport du comité de surveillance de la Convention, 122 livres poids de 14 onces avec une copie de notre délibération et d'un procès-verbal de toutes les pièces. Il s'est chargé de nous renvoyer un récépissé signé des inspecteurs de la salle suivant l'article 3 d'un décret du 9 octobre (vieux style).

« Salut et fraternité.

« GRAS, officier municipal, par ordre. »

Le Président lit une lettre qui annonce que le représentant du peuple Asselin vient de terminer sa carrière.

Renvoyé au comité des décrets, pour appeler le suppléant (2).

Suit le document (3).

« Paris, le 16 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Le citoyen Asselin, notre collègue, après une maladie longue et douloureuse, vient de terminer sa carrière. Je te prie d'en faire part à la Convention nationale.

« Salut et fraternité.

« L. RIVERY, député à la Convention nationale. »

Le représentant du peuple Béraud fait part à la Convention nationale, que la citoyenne Marguerite Fournison, femme Lérissel, de la commune du Chambon, instruite qu'une maladie empêchait son frère de se rendre au poste d'honneur, se proposa pour le remplacer; que les volontaires du bataillon du Chambon l'admirent au nombre de leurs camarades; qu'elle fut toujours la première à travailler aux redoutes et à combattre l'ennemi, soutenant les fusillades avec un sang-froid héroïque; que, quoiqu'elle eût reçu un coup de feu, elle entra dans Commune-Affranchie, le sabre d'une main et le pistolet de l'autre, aux applaudissements des assiégeants et

des assiégés: il envoie le procès-verbal et des lettres qui attestent ces faits.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité d'instruction publique (1).

La Société populaire de Cambremer, département du Calvados, écrit à la Convention nationale qu'elle se défait des charlatans qui égarent les habitants de la terre au nom du ciel. Nous sommes rendus, dit-elle, au culte que nous dicte la nature. Montagne sainte, refuge de la liberté, ne quitte le timon de la République naissante que lorsque les tyrans coalisés auront reconnu son indépendance, ou plutôt quand ils auront disparu du globe.

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Cambremer (3).

La Société populaire de Cambremer, canton du même nom, district de Pont-L'évêque, département du Calvados, à la Convention nationale.

« Le propre de la liberté est de faire disparaître tous les préjugés, comme celui de l'astre lumineux est de fondre les neiges et de dissiper les brouillards. La liberté a paru, les suppôts de la tyrannie sont tombés sous la hache vengeresse d'un peuple indigné d'avoir été enchaîné. L'antique féodalité a fui une terre devenue libre, les vampires de la chicane et de la finance ont vu tarir les sources qui les alimentaient. Il fallait encore pour être heureux que le peuple se défie de cette classe de charlatans qui égarent les habitants de la terre au nom du ciel, qui s'acharnent sur eux dès leur naissance et qui, comme la sangsue d'Horace, ne quittaient leur peau qu'après s'être gorgées de leur sang. Cette heureuse Révolution vient de s'opérer; nous sommes rendus au culte que nous dicte la nature; nous serons nous-mêmes les organes de nos sentiments envers la divinité, nous ne lui connaissons de temple que nos cœurs. Sous la voûte azurée, entourés des êtres qui sont son ouvrage et qui rappellent son existence, nous lui offrirons des hommages purs comme des cœurs républicains. Surtout nous n'oublierons point quels sont les auteurs de notre régénération.

« Montagne sainte, refuge de la liberté, Aventin des Français, continue de veiller sur nos destinées, ne quitte point le timon de notre République naissante que lorsque les tyrans coalisés auront reconnu son indépendance ou plutôt quand ils auront disparu du globe. Précipite contre les phalanges mercenaires des despotes les bataillons des nourrissons de l'égalité sainte; écrase surtonc ce ramas de brigands que le fanatisme égare, et qui déchirent le sein de leur patrie; qu'à ta voix tout s'arme, tout s'organise, et que tous les peuples de la terre reconnaissent, en exécrant le despotisme, que l'homme n'est homme que sous le régime de la liberté.

« P.-P. PONGUANT, président; MARIONNET, secrétaire. »

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 823.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 34.

(3) Archives nationales, carton D 1 § 1 38, dossier 277 (Somme)

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 34.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 34.

(3) Archives nationales, carton C 285, dossier 834.